



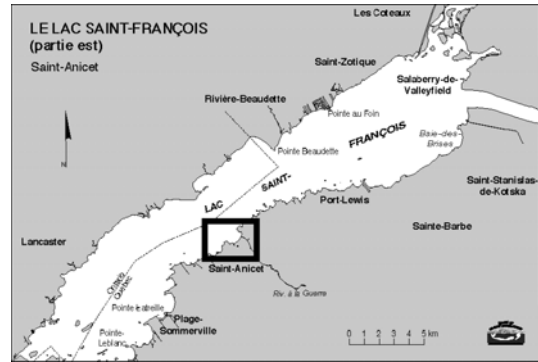
Date d'ouverture : 31/03/97

FICHE TECHNIQUE

Thématique : Santé

Nom du projet : Eau potable

Localisation : Village de St-Anicet



Problématique : Durant l'été 1995, on a constaté la présence de coliformes fécaux dans l'eau des puits artésiens du village. Les puits sont contaminés par trois sortes de bactéries: coliformes, streptococques et hétérotrophes aérobies. Les puits ne sont pas conformes aux normes pour l'eau potable dans 90% des cas.

En 1995-96, il y a eu pendant plusieurs mois, interdiction de consommer l'eau du robinet à l'école primaire de St-Anicet pour cause de contamination. Des résidents de St-Anicet rapportent que la contamination de l'eau potable de l'école n'est pas récente et qu'il en a été ainsi depuis une vingtaine d'années. Par ailleurs, la Commission Scolaire de Huntingdon nous rapportait en novembre 1996 avoir réglé définitivement le problème de contamination de l'eau potable de l'école en effectuant les travaux appropriés. Il s'agissait selon eux de séparer l'alimentation en eau potable de celle servant pour les appareils sanitaires. Notons que l'eau potable de l'école est traitée au chlore par un système de pompe doseuse depuis une dizaine d'années. Le traitement au chlore étant utilisé selon la Commission scolaire comme mesure préventive. La profondeur du puit artésien est de 45'.

Des résidents riverains s'alimentent directement du lac St-François pour leur consommation d'eau potable, sans effectuer de filtration ou de test de qualité de leur eau. Cette situation présente des risques pour la santé humaine. Cependant, le Ministère de l'Environnement et de la Faune n'a pu confirmer ces affirmations.

Solutions: Il faudrait identifier une source appropriée d'eau potable dans la municipalité.

La solution consisterait en l'épuration des eaux usées de la municipalité de façon adéquate (voir fiches techniques d'assainissement des eaux usées de St-Anicet et des fosses septiques des municipalités riveraines). On pourrait alors étudier la possibilité d'aménager un système d'approvisionnement collectif si le système d'épuration ne suffit pas à ramener le taux de coliformes fécaux dans les normes.

Faisabilité : Il faut convaincre les résidents de la nécessité d'investir dans un système d'épuration des eaux et si nécessaire un réseau d'approvisionnement collectif.

Il faudrait vérifier si les programmes de subvention du Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) et du Ministère des Affaires municipales (MAM) seront encore disponibles.

Partenaires visés: Municipalité de St-Anicet, Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, Direction de santé publique de la Montérégie (DSP), Commission scolaire de Huntingdon, Ministère des Affaires Municipales (MAM), citoyens.

Coûts : Étude sur la contamination microbiologique des puits 3 000\$ - 5 000\$

Échéancier : Dépend de l'épuration des eaux usées de la municipalité.

Indicateur d'atteinte de l'objectif :
Pouvoir boire de l'eau sans crainte.

Références complémentaires :